

COMMUNE DE MORNAC SUR SEUDRE

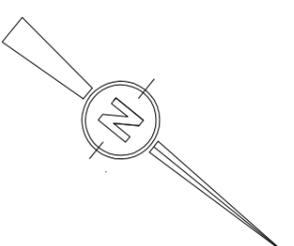
Chemin de la Croix du Jubilé

Section ZA n°256-269-271 et Section A n°2060 (avant division)

Lotissement " Les Grands Clos "

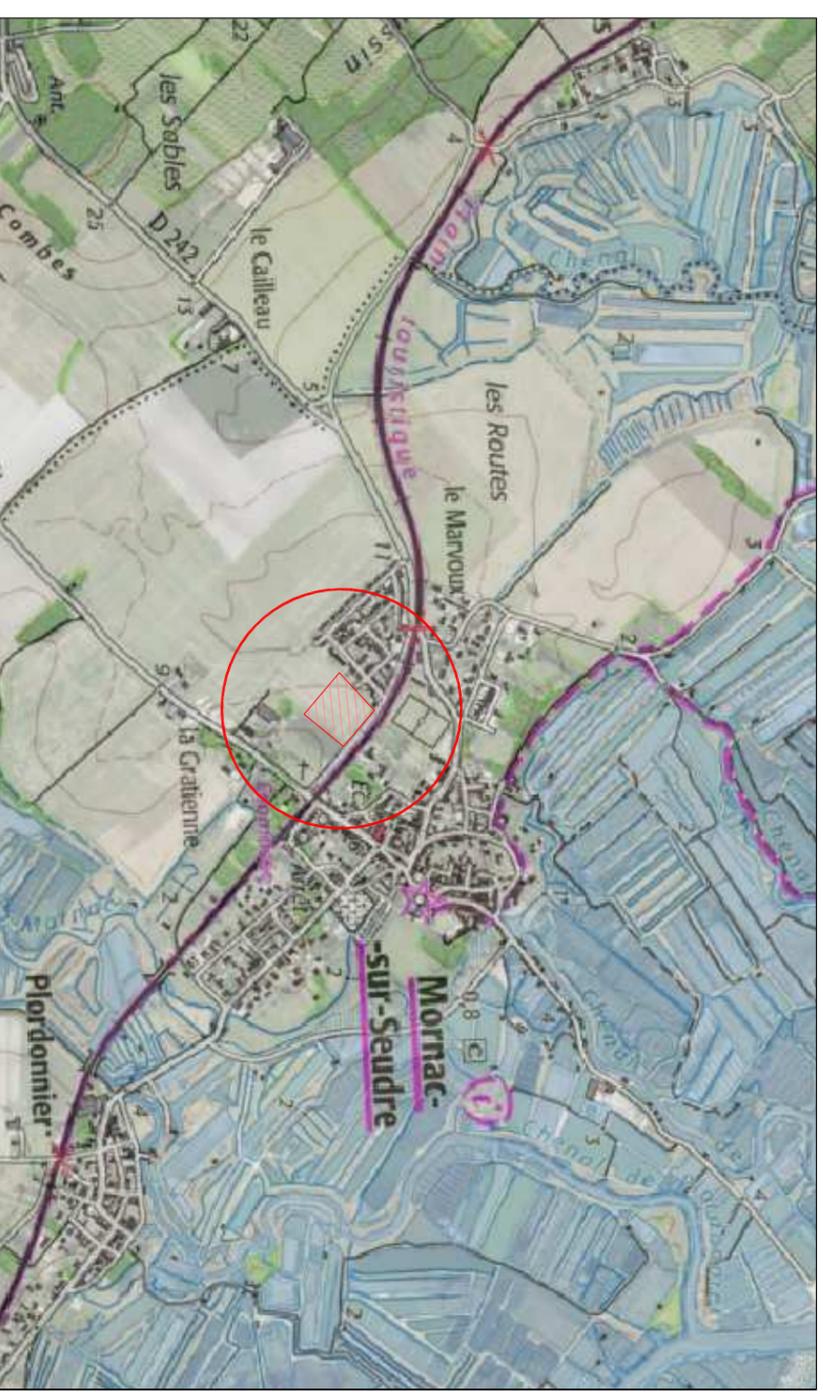
Permis d'Aménager n°PA 017 247 23 N0002 autorisé le 2 novembre 2023
rectifié le 3 novembre 2023

LOT 21



PLAN PARCELLAIRE

Echelle : 1/ 1000



PLAN DE SITUATION

Echelle : 1/ 15000

Dossier 88.2124 avril 2024 - complété le 3 janvier 2025 (nouvelles références cadastrales, réseaux, numéros sur rue et PDL)

Levé et dressé par la SCP Bruno GUINARD Géomètre-Expert D.P.L.G

Espace Géographique - 37 Rue de la Manche (angle avenue du Québec)

BP 70090 17206 Royan Cedex

Tél : 05.46.05.50.48 - Fax : 05.46.05.90.38

e-mail : scpbrunoguinard@wanadoo.fr

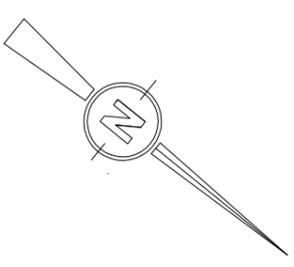


LOT 21

Superficie : 407 m²

Section ZA 296

Nota : Périmètre de l'opération borné par M. Stéphane DEVOUGE le 5 octobre 2004 et le 3 février 2017 et par M. Bruno GUINARD le 5 mars 2024. L'application cadastrale ne définit pas les limites de propriété.
IMPERATIF : Les cotes entre bornes doivent être vérifiées avant toute implantation de bâtiment ou de clôture.
Plan A3 établi en couleurs. Ne pas reproduire en noir et blanc.



LEGENDE

- Application cadastrale
- Borne nouvelle
- Borne existante
- Position de la borne d'origine
- Position de la borne déplacée
- Mur
- Clôture légère (représentation symbolique)
- Clôture grillagée rigide (représentation symbolique)
- 12.35 Cote planimétrique
- 12.35 Cote planimétrique figurant sur le plan d'origine
- Arbre existant à préserver
- 6.00 Courbe de niveau avant travaux

LEGENDE PROJET

- Arbre à planter (emplacements indicatifs)
- Candélabre à poser
- Altimétrie Voirie projetée
- Clôture haie vive obligatoire à charge de l'acquéreur
- Haie Fleurie
- Haie Champêtre
- Enrobé noir
- Espaces verts
- Places de stationnement en dalle béton gazon
- Cheminement doux : calcaire

LEGENDE REGLEMENTAIRE

- Bande d'acrocroche obligatoire d'une des façades de la construction principale
- Ligne d'acrocroche obligatoire d'une des façades de la construction principale
- Sens de faîtage obligatoire de la façade sur rue
- Accès obligatoire (5m minimum)
- Accès obligatoire (3m minimum)

LEGENDE VOIRIE RÉSEAUX DIVERS

- EU Tabouret Eaux usées
- Eau Branchement eau potable
- Tél. Regard branchement télécom
- Élec. Coffrets électrique (n° PDL 50084009619949)
- n°2 Numéro de voirie

PLAN DE BORNAGE

Echelle : 1/200